

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N° DEL-6-160223-06**

SEANCE DU 16 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Anne Laure FILIPPINI ; Mme Marie Josée SANTONI ; M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; M Jean François OTTOMANI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; M Pierre Louis PIERI ; M Jules François PAOLI ; M Esteban SALDANA ; M André POLINI.

Etaient absents : Mme Nadine ACHILLI FABRE ; Mme Dominique VILLARD ANGELI ; Mme Nicole FARENC.

Etaient représentés : M Jean Jacques FRATICELLI par M Christian PAOLI ; Mme Lisa FRANCISCI par Mme CHIODI Anne-Marie ; Mme Victoria COLOMBANI par Mme Marie-Luce MICAELLI ; M Franck PAOLI par M Vincent SUSINI ; M Toussaint BARBONI par M Jean-François OTTOMANI ; Mme Muriel ELEGANTINI par Mme Agnulina ANDREANI ; M Filippu Anto ANGELI par M Pierre Louis PIERI ; Mme Marie Pierre GAMBOTTI par M André ROCCHI ; Mme Sandrine MURGIA par M Sébastien GUIDICELLI ; M Albert PIREDDA par M Esteban SALDANA.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Luce MICAELLI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 14	Absents : 3	Représentés : 10	Votants : 24
Vote pour : 24	Vote contre : 0	Abstention : 0		
Affichage en date du : 08.01.2023	Convocation : 08.01.2023			

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFICATION DE LA MISE A DISPOSITION DU CENTRE CULTUREL DOCTEUR TIMO PIERI

Le maire rappelle que par délibération en date du 7 décembre 2020, le conseil municipal avait adopté le règlement intérieur fixant notamment les tarifs de mise à disposition de la salle municipale sise résidence Cardiccia, nouvellement nommée centre culturel Docteur Timo PIERI.

Considérant que ce bâtiment a fait dernièrement l'objet de travaux de restructuration et réaménagement complet.

Considérant dès lors qu'il convient de modifier le règlement intérieur susvisé ;

Considérant qu'il convient également de modifier les tarifs de mise à disposition de cette salle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-D'adopter le nouveau règlement intérieur de la salle municipale sise résidence

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20230216-DEL-6-160223-06-DE
Date de dépôt en préfecture : 17/02/2023

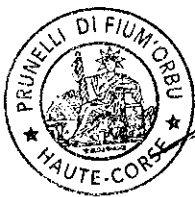
D'établir les nouvelles tarifications de mise à disposition de cette salle de spectacles, ainsi qu'il suit :

Après versement d'une caution de deux mille euros, (qui sera restituée à l'utilisateur après état des lieux positif ou recouvrée par le comptable du trésor en cas de détérioration des locaux) et présentation d'une attestation d'assurance responsabilité civile, la salle de spectacle du centre culturel Docteur Timo PIERI, pourra être mise à disposition d'associations ou de particuliers selon les conditions ci-après énoncées :

- Pour toutes associations entrant dans le domaine d'utilité publique, la mise à disposition de la salle est faite à titre gratuit (art. L 2125-1 du CG3P) ;
- Pour les habitants de Prunelli di Fiumorbu, la mise à disposition de la salle est faite à titre gratuit sur présentation d'un justificatif de domicile ;
- Pour tout autre utilisateur, le montant de la mise à disposition s'élèvera à :
 - ❖ Cent euros la demi-journée
 - ❖ Cent cinquante euros la journée
 - ❖ Deux cents euros la journée + la soirée
 - ❖ Quatre cents euros le week-end
 - ❖ Options : Mise à disposition de gradins : Deux cents euros
Mise à disposition de chaises : Cent euros
Mise à disposition de tables et chaises : Cent cinquante euros

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,



Pour le Maire empêché
le 1^{er} adjoint
Christian PAOLI